
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/03/2019 à 21 h 00

Présents : BARRAL Anne, COLOMER Françoise, KOMAROFF Nicole, MATHEVET Christine, REINOSA Franck, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Jean.

Procurations : DOUMERC Christelle à BARRAL Anne.

Absents : ROBOAM Thibault, SARDA Adrien.

- Après exposé des résultats, le CM approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 tel que présenté par le Comptable de la commune, la Trésorerie de Cerdagne.
- Après présentation du document, Monsieur le Maire sort de la salle. le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018.
- Après rappel des taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2018, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les mêmes taux pour 2019 soit :
 - Taxe d'habitation 12.89 %
 - Taxe foncière (bâti) 25.15 %
 - Taxe foncière (non bâti) 67.80 %
- Après exposé du résultat de clôture de l'exercice 2018 (803 731,46 € en fonctionnement et 72 934,81 € en investissement), le Conseil Municipal approuve le report en totalité de l'excédent de fonctionnement au R002. 520 811,51 € sont affectés aux R021 et D023 (opérations d'ordre) afin d'assurer la faisabilité des opérations d'équipement prévues.
- Après présentation de la proposition de Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce Budget Primitif avec :
 - section de fonctionnement : 1 337 629,95 €
 - section d'investissement : 734 142,17 €
- Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement de droit de voirie de Mme Elisabeth FRUTOZO et M. Alexandre GIRALT (le 7). Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour renouveler ce droit de voirie dans les mêmes conditions que l'année précédente.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle A120 d'une superficie de 340 m², qui sert de parking au niveau du pont du Cimetière, est la propriété de M. Jacques BOYE. Celui ci ne veut pas la vendre mais propose de l'échanger contre une parcelle au Clot de Polverine. Le Conseil Municipal décide de se laisser le temps de la réflexion pour demander à l'avocate de la commune la faisabilité de la chose dans un cadre légal et demande un engagement écrit de la part de M. BOYE concernant sa proposition (échange de terrain, remise en état de la cabane de berger sur la parcelle qui l'intéresse).
- Concernant la proposition de délibération émanant de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF, après lecture du courrier, le Conseil Municipal décide de soutenir à l'unanimité cette action en adoptant la délibération proposée.
- Questions diverses : En ce qui concerne le regroupement de stations, le syndicat mixte ouvert est en bonne voie.

M. Didier ROBOAM Premier Adjoint, fait un compte rendu au Conseil Municipal de la rencontre ayant eu lieu à Ax les Thermes entre la Présidente de l'EPIC, le Président de la Communauté de Communes, le directeur de la station, lui-même et les responsables de la SAVA.SEM (Ski Alpin Vallée Ax Société Economique Mixte). Le but de cette rencontre était d'évaluer tout l'intérêt qu'il y aurait à s'inspirer de leur fonctionnement et à se rapprocher de nos voisins. De futurs échanges sont prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

